



## Conditions générales Contrat de location de matériel

Est désigné comme tel ci-après :

- Le loueur « DJ Fire » alias Cyril Tornier désigne la société propriétaire du matériel loué.
- Le Client désigne la personne physique pour laquelle le loueur réalise une location de matériel définie selon dans un contrat/devis.

### **1. RESPONSABILITES**

1.1. Age minimum : 18 ans. Pour les mineurs ainsi que les personnes sous tutelle/curatelle, la présence du représentant légal est obligatoire pour la remise et le retour du matériel. Le client mineur sous tutelle à l'obligation de l'annoncer.

Vous devez avoir les connaissances techniques de base pour utiliser le type de matériel que vous louez. En cas de doute, il est possible d'engager un technicien qualifié.

Le fonctionnement de base du matériel vous est expliqué à la réception/ livraison. Tout demande de dépannage et / ou d'installation est facturée.

1.2. Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du client, ceci dès la prise en charge et jusqu'à la restitution intégrale.

Le matériel n'est pas assuré par le loueur contre le vol, l'incendie, les dégâts d'eau, le vandalisme et la détérioration. Le client doit se charger d'assurer le matériel loué.

Tous dégâts physiques ou de santé sur des tiers par suite de l'utilisation du matériel est de la responsabilité du client. Cyril Tornier (DJ Fire) se décharge entièrement des éventuels problèmes pouvant survenir dans ces cas

En cas de sinistre, le client doit l'annoncer à son assurance RC ou autres et en informer le loueur sous 24h. En cas de vol, vandalisme, une déclaration doit être établie par la police.

Le client s'acquittera du remboursement total sur la base du prix de la valeur à neuf du matériel TTC et se fera ensuite rembourser par son assurance.

1.3. En cas de sinistre, par suite d'une mauvaise installation ou à l'adjonction de matériel non compatible, le coût total des réparations ou remplacement du matériel endommagé sera facturé au client. Le loueur n'étant en aucun cas responsable du mauvais fonctionnement du matériel loué.

1.4. En cas de problème avec le matériel loué, le client doit immédiatement informer le loueur. En cas de mauvais fonctionnement ou de défectuosité survenant en cours de location, le client n'est ni libéré du paiement de la location, ni en droit d'obtenir une réduction du prix de la location

1.5. Le client doit :

- S'assurer que le matériel et les utilisateurs sont couverts par une assurance « RC » Responsabilité Civile. Le loueur n'assume aucune responsabilité.
- Être au bénéfice des autorisations nécessaires à la manifestation (par exemple : annoncer l'utilisation d'un appareil laser, annoncer les manifestations au niveau sonore >93dB et <=100dB, prévenir les autorités compétentes, etc.).

Le loueur se réserve le droit de demander les pièces ci-dessus lors de la remise du matériel. En cas de non-respect des normes et des procédures légales, Cyril Tornier (DJ Fire) se réserve le droit d'annuler, sans préavis et dans les 24h précédant la manifestation la location du matériel, tout en ayant le droit de facturer 50% du montant total si les conditions ne sont pas respectées et 100% en cas de matériel livré et / ou installé).

1.6. Lors de la restitution du matériel, le loueur se réserve 10 jours ouvrables pour contrôler l'état du matériel retourné et facturer un éventuel dommage.

1.7. Le matériel manquant/détérioré sera facturé sur la base du prix de la valeur à neuf du matériel. Les lampes restituées hors service seront facturées en cas d'utilisation incorrecte.

- 1.8. Le matériel est la propriété de Cyril Tornier (DJ Fire) ; il est donc insaisissable par les tiers, et le client n'a pas le droit de le sous-louer ou de le céder. Il ne doit en aucun cas apporter des modifications au matériel.
- 1.9. Le client doit restituer le matériel loué à la date figurant sur le contrat de location. Toute restitution non justifiée après la date prévue entraînera la responsabilité du client. Le paiement des jours en retard sera facturé au tarif de location en vigueur auquel sera ajouté 25% pour taxe de retard.
- 1.10 Une commande est enregistrée dès l'acceptation d'un devis écrit et signé.

## **2. CONDITIONS DE PAIEMENT**

- 2.1. Les locations se paient uniquement cash ou par virement anticipé sur le compte IBAN CH93 8012 9000 0076 2117 5 - Banque Raiffeisen Moléson au Nom de DJ Fire – Cyril Tornier. Au minimum cinq jours avant la prise en charge du matériel.
- 2.2. Les prix facturés sont ceux du devis signé.  
Passé l'échéance du devis initial, le loueur se réserve le droit de modifier ses tarifs.
- 2.3. Les prêts de matériel sont considérés comme des locations. Les mêmes conditions générales s'y rapportent. En cas de litige lors d'un prêt, le tarif normal d'une location payante similaire fait foi.

## **3. DURÉES DE LOCATION**

- 3.1. Durée minimum de location : 1 jour
- 3.2. Pour les durées supérieures à 2 jours, un coefficient de multiplication est calculé selon le nombre de jour de location. Ce coefficient ne vaut que pour les locations de matériel.  
Les transports, les consommables ainsi que les services (DJ, technicien, etc.) ne bénéficient pas de rabais ou de coefficients de multiplication.

## **4. MATÉRIEL/ TRANSPORT/MONTAGE**

- 4.1. Les câbles ainsi que le matériel doivent être rendus propres et bien rangés (dans le même état qu'à la livraison). Sinon, une taxe nettoyage / rangement sera facturée.
- 4.2. Aucune modification du matériel n'est autorisée, même de façon temporaire.
- 4.3. Le client s'engage à n'employer le matériel loué que dans des conditions normales d'utilisation et conformément au rendement moyen à attendre de ce matériel. Il s'engage à ne lui faire subir aucune surcharge, ni choc, ni travail abusif, susceptible de produire une détérioration ou une usure anormale.
- 4.4. Sur demande, le matériel peut être livré ou livré-monté.  
La demande se fait à l'établissement du devis.
- 4.5. Le tarif de chaque transport, montage est spécialement calculé en fonction du jour, du volume de matériel, ainsi que de la distance à parcourir.

## **5. DIVERS**

- 5.1. Toute réservation ou acceptation de devis implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de location.
- 5.2. Une caution sera demandée lors de la prise du matériel selon devis et restituée 10 jours après le retour du matériel (art. 1.6) si celui-ci respecte les conditions générales (ex : non endommagé ou abimé, en état de fonctionnement, câbles propres et bien roulés, et autres).